



HAL
open science

Néologisme homonymique, néologisme polysémique et évolution de sens. Pour une restriction de la néologie sémantique

Jean-François Sablayrolles

► **To cite this version:**

Jean-François Sablayrolles. Néologisme homonymique, néologisme polysémique et évolution de sens. Pour une restriction de la néologie sémantique. ALVES, Ieda Maria. Neologia e neologismos em diferentes perspectivas, Paulistana, CNPQ, pp.83-100, 2010. halshs-00736394

HAL Id: halshs-00736394

<https://shs.hal.science/halshs-00736394>

Submitted on 28 Sep 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

« Néologisme homonymique, néologisme polysémique et évolution de sens. Pour une restriction de la néologie sémantique »

Neologia e neologismos em diferentes perspectivas, ALVES, Ieda Maria (Org.) São Paulo : Paulistana, CNPq, 2010. ISBN 978-85-99829-40-0. p. 83-100.

Résumé

Est quasi systématiquement et automatiquement accolée l'étiquette « néologisme sémantique » à un nouveau sens constatable pour un signifiant déjà attesté en langue. Mais c'est aller un peu vite en besogne en amalgamant des faits hétéroclites et en méconnaissance des lois d'évolution des sens des mots telles que la sémantique les a établies depuis Bréal. Il faut prendre garde en effet à reconnaître l'existence de néologismes homonymiques. Plusieurs types de cas de néologie homonymique se présentent. Il faut aussi nettement différencier les évolutions de sens, insensibles sur le moment et non créateurs d'effets et les véritables néologismes sémantiques, par emploi de figures, qui sont repérables et créateurs d'effets.

Mots-clés :

néologie sémantique polysémie, homonymie, évolution de sens, figure

Néologisme homonymique, néologisme polysémique et évolution de sens Pour une restriction de la néologie sémantique

Un signifié nouveau associé à un signifiant déjà attesté en langue est traditionnellement et automatiquement considéré comme relevant de la néologie sémantique et constituant un cas de polysémie. Cette analyse simpliste ne tient pas compte de l'analyse morphologique et méconnaît les « lois sémantiques » qui gouvernent les évolutions de sens. Les faits sont plus complexes et au moins trois situations sont à distinguer : des néologismes qui sont (ou ont été) homonymiques de mots existants, des évolutions de sens, pas vraiment néologiques, même si elles aboutissent parfois à la coexistence de polysèmes, et les néologismes sémantiques aboutissant à de la polysémie. Nous étudierons d'abord les néologismes homonymiques avant de mettre, plus brièvement, en opposition les évolutions de sens et les véritables néologismes sémantiques, nettement moins nombreux que ce que l'on dit habituellement.

1. Des néologismes homonymiques

Toute une série d'arguments morfo-sémantiques plaident en faveur du traitement homonymique dans certains cas de signifiés différents pour des signifiants identiques. Nous distinguerons quatre sous-ensembles, selon que les bases sont différentes, homonymiques, apparentées ou polysémiques.

1.1. Bases différentes (et matrices différentes)

Il arrive que des mots au signifiant identique soient construits sur des bases différentes. Leur ressemblance est alors due au hasard et il serait vain de vouloir les rapprocher. Au moins trois types de situations se présentent.

1.1.1. Des matrices internes différentes

Nous avons ainsi trouvé deux verbes *auditer*. L'un, sans être un hapax (son émetteur l'a employé à maintes reprises devant des millions d'auditeurs), n'a pas une grande diffusion, et n'est pas entré -et n'entrera sans doute jamais- dans les dictionnaires. Il s'agit de la dérivation inverse¹ de *auditeur* (plutôt que de *audition*) dans la formule que Philippe Meyer employait dans ses chroniques sur France Inter, au début des années 1990 : « Un auditeur ayant audité » ou « Un auditeur sachant auditer » (sur le modèle de « un chasseur sachant chasser... »). C'est un synonyme des verbes de perception auditive *entendre* ou *écouter*. L'emploi de cette forme inusitée est un mot de connivence du locuteur avec ses auditeurs : c'est une violation ludique du code. En revanche un deuxième verbe *auditer* daté d'avant 1977 par le *Petit Robert* a connu une extension fulgurante dans les dernières années du 20^e siècle au point d'être vite intégré dans les dictionnaires, avec le développement de la pratique des audits (« contrôles de la gestion d'entreprises, de comptes... ») : « soumettre une entreprise, un compte à un audit ». Ce néologisme a été créé par la conversion du nom *audit* en verbe, par simple ajout de marques flexionnelles (sans mettre en jeu des suffixes dérivationnels). Les deux verbes *auditer* ne se ressemblent que par le fruit du hasard. Y voir de la néologie sémantique serait une absurdité².

C'est Danielle Corbin qui a le mieux mis en évidence ces phénomènes d'homonymie structurelle, en particulier dans son article de 1990 auquel nous renvoyons, nous contentant de rappeler ici son principe et de l'illustrer par deux néologismes. L'auteur montre que le signifiant *antialcoolique* correspond à au moins quatorze structures morphologiques différentes avec un sens particulier attaché à chacune d'entre elles et que quatre de ces structures et sens associés sont attestés en langue (même si les dictionnaires n'ont qu'une entrée pour ce mot)³. Cette approche n'est pas sans intérêt pour la néologie⁴. Le problème se pose en effet de l'identification, au sein d'un ensemble de néologismes homonymiques possibles, de celui qui est effectivement réalisé dans le contexte où il apparaît. L'ordre des opérations successives possibles d'affixation ouvre en effet la voie à autant de parcours possibles et à autant d'homonymes. Le sens en contexte permet le plus souvent de décider quelle est la structure morphologique du mot en question.

¹ Un suffixe dérivationnel est supprimé, *-eur* (plutôt que *-ion*) en l'occurrence.

² Un autre exemple conversationnel récent est fourni par le verbe néologique *roter* créé par dérivation inverse à partir de *rotation*. La phrase « L'avion va roter en septembre » est la transformation d'une phrase initiale « L'avion fera sa première rotation en septembre ». Mais il existe un verbe conventionnel *roter* « faire un rot ».

³ Signalons toutefois que ces conceptions sont sans doute moins radicalement nouvelles qu'on ne pourrait le croire. La pratique du *Dictionnaire général* d'Hatzfeld Darmesteter, à la fin du 19^e siècle, procédait en effet déjà selon des principes analogues et nous en donnerons quelques exemples. Celui-ci traite par homonymie, avec deux entrées, aussi bien des signifiants issus d'une matrice interne et de la matrice externe qu'est l'emprunt, que des signifiants issus de matrices internes différentes.

⁴ Même si Danielle Corbin, privilégiant le lexique potentiel au détriment du lexique attesté, récusait la pertinence de ce concept.

La forme verbale néologique *désagrément* (décomposable en quatre éléments : préfixe *dés-*, radical *agré-*, suffixe *-ment* et morphogramme flexionnel *-e*) peut être créée par préfixation ou conversion. Dans le premier cas *dés-agrément* signifie « ôte un agrément que l'on avait apporté ». Dans le second cas, la conversion du nom *désagrément* en verbe, le sens est « causer du désagrément ». Le contexte d'un personnage réveillé par un cauchemar qui s'écrie « Quelle affaire te désagrément ? » conduit à choisir la seconde solution et à éliminer la première⁵. Mais rien n'empêcherait que cette dernière forme soit un jour produite (*Pourquoi as-tu désagrémenté ton jardin en supprimant les jolis parterres que tu avais faits ?*). Ce serait alors un homonyme formel et pas un néologisme sémantique.

Le néologisme *asexualisante* comprend six formants (*a-* préfixe, *sex(e)* radical, *-uel* pseudo-suffixe⁶, *-is* suffixe, *-ant* suffixe adjectival (plutôt que marque flexionnelle de participe présent) et *-e* morphogramme de féminin singulier). Il peut être produit par préfixation négative *a-sexualisant* « qui ne sexualise pas » (quelque chose ou quelqu'un qui serait par nature asexué/asexuel) ou par suffixation adjectivale *asexualis-ant* (« qui gomme les marques d'appartenance sexuelle d'êtres naturellement sexués ») sur un suffixé verbal °*asexualiser* formé sur l'adjectif attesté *asexuel*. Comme il s'agit de tunique de danseurs qui gomme leur appartenance sexuelle et les rendent asexués, la deuxième solution paraît préférable. Nous avons donc choisi la suffixation comme matrice lexicogénique dans la base Neologia pour ce néologisme. L'existence conventionnelle des bases *asexuel* et *sexualiser* ne fournit aucun argument dans un sens ou dans l'autre, mais, en tout état de cause, ce qui prévaut ce sont les arguments sémantiques. La structure morphologique dépend du sens en contexte. Dans d'autres contextes *asexualisant* pourrait être un néologisme par préfixation (et non un néologisme sémantique). Il faut donc s'interroger sur le sens et faire une analyse linguistique. Une solution « préfixé ou suffixé » est une solution paresseuse qui passe par dessus les problèmes au lieu de chercher à les traiter. Un cas particulier, plus rare, d'homonymie morphologique et sémantique se rencontre dans la remotivation d'une lexie conventionnelle au sens non compositionnel.

1.1.2. Des cas de remotivation de lexies

Nombre de lexies conventionnelles analysables, distributionnellement, en plusieurs éléments ne présentent pas le sens compositionnel que l'association de ces éléments laisserait attendre. Quoique morphologiquement complexes, elles se présentent, d'un point de vue sémantique, comme des mots simples et doivent être apprises en bloc. Danielle Corbin (1987) donne les exemples de *pommade* « onguent », de *peignoir* « pièce de vêtement ». On peut ajouter *intraitable* « impitoyable », etc. Mais il est toujours possible, par jeu ou par erreur (dans le cas de non francophones natifs en particulier), d'employer ces signifiants en leur donnant un sens compositionnel. La *pommade* devient alors du « jus de pomme » (parallèlement à la citronnade, l'orangeade...), un *peignoir* un « instrument pour (se) peigner » (comme un *arrosoir* est un instrument pour arroser) et *intraitable* signifie alors « qui ne peut pas être traité ». C'est ce que déclarait une universitaire dont le dossier administratif n'entrait pas dans les normes du logiciel utilisé et ne pouvait pas être traité par le ministère : elle était intraitable.

1.1.3. Emprunt et création interne homonymes

⁵ Au début du roman de Richard Jorif, *Le Burelain*, Paris, François Bourin, 1989.

⁶ *Sexuel*, emprunté au bas latin *sexualis*, en 1742, n'est pas complètement analysable en morphèmes synchroniquement.

Le troisième sous-ensemble pour des néologismes construits sur des bases différentes met en jeu des mots empruntés et des créations par des matrices internes. Cette opposition fondamentale qui passe entre un emprunt direct (et global) et une création moderne à partir de plusieurs éléments qui aboutit à un signifiant identique, avec des signifiés différents (dont aucun des deux ne peut de surcroît être mis en rapport direct avec l'autre) est régulièrement observée dans la pratique du *Dictionnaire général* d'Hatzfeld et Darmesteter, même si elle n'est pas explicitée dans la préface et le traité de la formation des mots qui précèdent la nomenclature.

Ainsi *anthologie* est-il, par emprunt du mot grec *anthologia*, un « recueil de morceaux choisis » alors que la création française homonyme, signalée d'emploi rare et disparue des dictionnaires actuels, avec les deux formants *anthos* « fleur » et *logos* « science » dénomme un « traité sur les fleurs ». Les deux *diplomatique* (emprunt du latin *diplomaticus* « relatif aux diplômes » et dérivé de *diplomate*) et les deux *diptère* (emprunt en architecture pour des temples avec deux rangées de colonnes en façade et à l'arrière et composé créé en zoologie pour des insectes ayant deux ailes) relèvent de cette même opposition emprunt et création ultérieure. Même si ces exemples ne sont plus néologiques, ils l'ont été et le principe demeure toujours valide. Plus récemment un verbe créé par préfixation *dé-nommer* « annuler la nomination de quelqu'un » est homonyme de *dénommer* emprunt savant au latin *denominare* daté du XI^e siècle « imposer un nom à quelqu'un ou quelque chose » (voir Arrivé, 2005 : 57).

Après les cas d'homonymie sur des bases différentes avec, obligatoirement, des matrices différentes, venons-en à une deuxième grande source de néologismes homonymiques : ceux qui mettent en jeu les mêmes types de matrices, mais qui s'appliquent sur des bases homonymiques.

1.2. Bases homonymiques

Des néologismes construits sur des bases formellement identiques mais homonymiques n'ont aucune raison d'entretenir des liens sémantiques. Leur ressemblance formelle est purement fortuite. Il y a ainsi deux anthroponymes *César*. L'un est la forme francisée du latin *Caesar*, homme politique et militaire de l'Antiquité romaine et l'autre est le nom d'un célèbre sculpteur français du 20^e siècle. Sur la base de ces deux anthroponymes, on a formé deux adjectifs suffixés *césarisable* homonymes, malgré une définition morphosémantique identique « susceptible d'être césarisé ». Mais ces « césarisations » sont bien éloignées l'une de l'autre ! Dans le premier cas, il s'agit d'une femme susceptible d'être césarisée (le verbe *césariser* est attesté en ce sens) : elle peut subir une intervention chirurgicale, une césarienne, pour mettre au monde un enfant, plutôt que d'accoucher par voie basse⁷. Dans le deuxième cas, beaucoup plus récent, il s'agit de personnalités du spectacle susceptibles de recevoir une distinction honorifique qui se concrétise par la remise d'une statuette faite par le sculpteur César. Son nom est passé à l'objet qu'il a créé et à la distinction pour laquelle il a été créé. L'adjectif est suffixé sur le verbe possible non attesté⁸ *césariser*⁹.

⁷ Une étymologie populaire rapproche le nom propre *Caesar* de *caesus* « coupé, excisé ». Le grand homme politique ou un de ses ancêtres devrait son nom ou l'aurait donné à cette manière de faire venir les enfants au monde.

⁸ À la suite de Danièle Corbin, nous signalons par un petit cercle placé en exposant devant des mots que le système linguistique rend possibles mais que le hasard de l'Histoire n'a pas réalisés. Ces mots possibles non attestés jouent un rôle important dans des chaînes dérivatives où ils jouent un rôle de transition entre deux mots attestés, comme, par exemple *cabler* -> *encabler* -> *encablure*.

S'en tenir au réflexe de coller l'étiquette néologie sémantique pour ce deuxième adjectif n'aurait strictement aucun sens. Il a été, lors de sa création et de ses premiers emplois, un néologisme formel morpho-sémantique par affixation suffixale, sans aucune relation avec l'autre *césarisable*. Un troisième source de néologie formelle (et non sémantique) vient des cas où les bases sont apparentées, sans être identiques.

1.3. Bases apparentées

Des bases apparentées peuvent aussi fournir des dérivés indépendants les uns des autres. Dans le sens conventionnel enregistré par les dictionnaires *endormissement* dénomme la phase de passage de la veille au sommeil. C'est le « fait de s'endormir », que, il faut le signaler, on est bien en peine d'observer pour soi-même et encore plus de nommer quand on le vit. L'emploi, néologique, du terme *endormissement* pour dénommer un état d'hébétude (on est peu vif, apathique) ne peut dériver directement du premier. Dans ce cas d'ailleurs, on est parfaitement conscient de son manque de vivacité, mais on est parfaitement réveillé au sens physiologique du terme. Il n'y a aucune filiation directe, même pas métaphorique, entre les deux états dénommés par ce même signifiant. Il s'agit, dans les deux cas, de nominalisation, mais la base n'est pas la même, malgré leur appartenance à une même famille. Le premier cas, conventionnel, est la nominalisation du verbe pronominal *s'endormir* alors que le second, nouveau, est la nominalisation de l'adjectif (issu du participe passé passif) *endormi* dans son sens de « peu vif ». La réaction inquiète de la collègue qui avait proféré « Je suis dans un état d'endormissement pas possible aujourd'hui » traduit bien la conscience d'une transgression de la norme et des usages du français. Sa surprise devant ce mot lâché la conduisait même à s'interroger sur l'existence du mot *endormissement*, preuve, s'il en était encore besoin, que ce n'était pas ce mot qui lui servait de base, mais plutôt quelque chose comme « je suis endormie » présent dans ce que B.-N. et R. Grunig (1985) appellent son projet préverbal. Le début de sa phrase « Je suis dans un état... » interdisait l'emploi de *endormie* tel quel et l'a contrainte à adapter cette forme en la transformant en nom : le fait d'être endormie => l'*endormissement*. Cette nécessité d'accommoder au contexte syntaxique des mots que l'on a en tête est un puissant moteur de néologie, fort mal reconnu cependant (v. Sablayrolles, 2000 a : 365-366, 2000 b : 10-12 et Pruvost-Sablayrolles, 2003 : 83-84).

Un cas particulier d'homonymie avec des bases apparentées est la construction de composés savants avec des valeurs un peu différentes données aux formants, dans des domaines différents. C'est la mésaventure arrivée à un publicitaire qui, pour vanter les charmes d'une région française, a créé *anatopisme* défini, sous la forme d'un article fictif de dictionnaire, comme une « agréable sensation de dépaysement », ignorant l'existence de ce mot comme terme médical de psychiatrie pour dénommer les troubles ressentis par les personnes déracinés. Même si dans les deux cas il y a des points communs : un changement de lieu et ses conséquences, l'un ne peut pas dériver directement de l'autre. D'ailleurs, si le publicitaire avait connu le terme conventionnel, jamais il ne l'aurait utilisé puisqu'il signifie exactement le contraire du message qu'il voulait véhiculer. C'est donc une création indépendante, et malheureuse ! Cette campagne d'affichage publicitaire a d'ailleurs été vite interrompue. Notons qu'un troisième homonyme a été créé, dans le domaine littéraire, par analogie d'*anachronisme*, pour dénommer un procédé de style consistant à faire apparaître

⁹ Notons l'apparition, au 16^e siècle, d'un autre homonyme *césariser* « agir comme César », qui n'est plus en usage et qui a disparu des dictionnaires du français contemporain. Voir le *Dictionnaire Historique de la langue Française*, A. Rey dir., Le Robert, 1992, p. 380.

des êtres ou des objets en dehors de leur milieu naturel (des dromadaires au pôle Nord par exemple).

Le *Dictionnaire général* distinguait déjà au 19^e siècle deux *chorée*, empruntés tous les deux au latin sur deux étymons grecs apparentés, noms de genres différents sur un même racine *chor-* « chœur » (qui chante et danse). Seul le premier, dénomination d'un type de pied de la métrique antique, a un dérivé : *choraique*. Si un ^o*choraique*, possible mais non existant comme dérivé suffixal du terme médical homonyme *chorée* « danse de Saint Guy » était produit, il serait homonyme du premier.

Reste une quatrième source de néologie formelle homonymique : la dérivation sur différentes acceptions d'un polysème.

1.4. Dérivés sur des acceptions de polysèmes

La solution homonymique paraît peut-être a priori moins fondée pour des dérivés de plusieurs acceptions d'un polysème. Mais, si les acceptions des bases peuvent venir sémantiquement l'une de l'autre, les liens directs sont rompus entre leurs dérivés qui existent indépendamment l'un de l'autre. Deux cas de conversion nom => verbe illustrent l'autonomie du verbe néologique par rapport au verbe conventionnel de même forme.

Sur *film* « pellicule », un verbe *filmer* attesté depuis 1908 signifie « enregistrer des images ». Est apparu ensuite (1933, mais la divulgation est bien plus récente) le verbe *filmer* « recouvrir d'une pellicule protectrice ». Les sèmes communs (en particulier la minceur) aux deux acceptions du nom *film* ont disparu ou ne sont plus pertinents et seuls des sèmes différents (« enregistrer des images » et « protéger ») sont activés dans la conversion en verbe, de telle sorte que plus rien de commun ne subsiste entre les deux verbes. Cette homonymie a donné lieu à un quiproquo étudié par Michel Arrivé (2005 : 76) dans une émission culinaire télévisée avec un « *Maintenant filmez la vinaigrette* » : il ne s'agissait pas de faire un gros plan sur elle mais de la protéger de la poussière¹⁰ !

La mise entre guillemets et en italique de *ça frictionne* dans « *ça frictionne parfois un peu* » à propos de la vie d'une association, révèle la conscience qu'a le locuteur d'un emploi ne correspondant pas aux usages. Et pourtant le verbe *frictionner* existe, mais il ne s'agit pas du tout du même type de friction. Le verbe *frictionner* conventionnel signifie « frotter une partie du corps » alors que l'autre, nouveau et utilisé seulement à la 3^e personne avec l'impersonnel *ça*, indique l'existence de tensions, de conflits. Si l'acception « tension, conflit » a constitué (il y a longtemps) un néologisme sémantique de *friction* « action de frotter », le verbe nouveau *frictionner* 2 n'est pas issu du verbe *frictionner* 1, mais de la conversion de la deuxième acception de *friction* : c'est donc un néologisme formel par conversion d'un nom en verbe et pas un néologisme sémantique.

1.5. Arguments purement sémantiques

¹⁰ Michel Arrivé (2009 : 69) opère la même distinction entre deux *bravitude* : celui d'un jeu en ligne et celui énoncé par Ségolène Royal le 6 janvier 2007 : « Au contraire du *bravitude* du jeu des nains, le *bravitude* de Ségolène Royal est un dérivé de l'adjectif *brave* de la langue, et non d'un emploi spécifique de ce terme dans un microlexique technique. Même s'il convient de se poser la question du sens retenu pour la base adjectivale ainsi convertie en nom, le mot n'a rien d'un terme technique. Avec le *bravitude* du jeu des nains et le *bravitude* de Ségolène Royal, on est, selon moi, dans le cas bien connu de deux néologismes homonymes, mais distincts, créés à deux moments différents. »

Si par ailleurs aucun lien sémantique direct -parmi ceux qui ont été mis au jour dans différents cadres par différents linguistes- ne peut être établi explicitement entre les signifiés d'un signifiant identique, la relation entre eux relève nécessairement de l'homonymie. Pour être autorisé à parler de néologie sémantique, il est en effet nécessaire de trouver un lien sémantique plausible entre le sens originel et le sens nouveau. Depuis la création de la sémantique (qui était alors la science de l'évolution des sens) par Bréal qui recherchait les lois intellectuelles universelles qui présidaient aux changements de sens, de nombreux travaux portant sur les évolutions ou changements de sens ont été produits : les travaux de Darmesteter sur la vie des mots (avec comme modèle les sciences naturelles : un mot naît, vit et meurt), ceux de Meillet (« comment les mots changent de sens » avec une perspective sociologique fondée sur la division de la société en classes sociales), ceux de Ullmann intégrant le facteur d'expressivité avec le recours aux tropes et plus récemment ceux de Nyckees qui retourne aux principes de Meillet. On pourrait citer, toujours en s'en tenant à des sources françaises, les approches qui se fondent sur l'analyse sémique : Bernard Pottier, Robert Martin (1993), François Rastier et Mathieu Valette (2009)...). Toutes ces approches ne sont pas compatibles entre elles et ce n'est pas le lieu ici de les exposer ou de les discuter, mais elles ont pour point commun de présenter des modèles d'évolution du sens : extension / restriction de sens, irradiation, contagion, métaphore, métonymie, autres tropes, mutation sémique, néosémie... Ce sont autant d'outils utilisables pour établir l'existence d'un rapport sémantique entre deux ou plusieurs sens d'une unité formelle. Si aucun de ces outils n'est exploitable comme lien possible entre les deux signifiés d'un signifiant identique, il est fort probable qu'il n'y ait pas de filiation directe, et donc pas de néologie sémantique. Le lecteur pourra vérifier que c'est le cas de tous les couples (ou plus) de signifiés cités dans les paragraphes qui précèdent. Recourir au concept de néologie sémantique oblige à préciser le lien entre le nouveau sens et l'ancien.

Mais, même dans les cas où un lien sémantique est identifiable et où il ne s'agit donc pas d'homonymie, on n'a pas nécessairement à faire à de la néologie sémantique. Une distinction doit être opérée entre des évolutions de sens et des néologismes sémantiques proprement dits.

2. Évolutions de sens vs néologismes sémantiques

La tendance est forte quand un lien sémantique indubitable existe entre deux sens d'un même signifiant de le rapporter à la néologie sémantique, en s'aidant des divers tropes, en particulier de la métaphore et de la métonymie. On explique ainsi l'apparition de nouvelles acceptions au cours de l'histoire de la langue par la néologie sémantique tropologique. Mais on est en droit de se demander, à la suite de Nyckees, si l'on n'est pas alors victime d'une erreur de perspective : on attribue rétrospectivement des rapports tropiques, constatables entre deux acceptions en synchronie, qui n'ont jamais existé historiquement entre elles en ces termes. Nombre de métaphores et de métonymies supposées s'évanouissent quand on prend en compte la circulation réelle des mots telle qu'on peut la connaître (ou la supposer). Nyckees (1998 : 148-153) montre ainsi comment les circonstances d'emploi et l'évolution des pratiques sociales ont fait évoluer le sens du latin *obligare* « lier » d'un sens premier « charger de chaînes ou de liens » à un sens second de « dépendre de » sans aucune figure.

Si l'on se souvient de deux concepts établis par Meillet, le flou des définitions intégrées par les locuteurs d'une langue et la discontinuité de la transmission du sens (les sens construits par les individus interprétants ne sont pas nécessairement identiques à ceux émis par le locuteur), on comprend que l'évolution du sens de nombre de mots est due à des extensions ou restrictions de sens liées aux circonstances d'emploi au sein de cercles sociaux où se passent les échanges langagiers. Les mots sont comparables à de la monnaie : ils ont la

valeur que les gens qui les utilisent leur donnent à un moment donné et ils sont sujets à des fluctuations et à des changements de valeur au cours du temps, en fonction des besoins des membres de la communauté linguistique (et de l'action de la division de la société en classes sociales, multiples et diverses). Les explications tropologiques ont, un temps, détrôné les évolutions de sens non tropiques, par extension, restriction, irradiation... La remise à l'honneur, dans le cadre de la grammaticalisation (encore un mot et concept dus à Meillet), du concept de contexte de transition qui explique le passage insensible d'un premier emploi à l'émergence d'un second, puis l'apparition de nouveaux contextes où seul le second est possible permet de remettre les choses à leur place et de restreindre la part de la néologie sémantique.

Dans la lignée de Bréal, Meillet, puis plus récemment Nyckees, on peut penser que nombre d'évolutions de sens se sont faites insensiblement, à l'insu même des sujets parlants, et que la découverte de leur nouveauté n'a eu lieu que rétrospectivement. Si l'on ne met pas que du pain dans un *panier*, si on n'*arrive* pas uniquement avec un bateau qui touche la rive, ce n'est probablement pas par métaphore qu'on peut expliquer ces glissements de sens. Il n'est pas difficile d'imaginer des contextes d'emploi (l'utilisation d'une corbeille à pain pour collecter d'autres objets que du pain, le retour de quelqu'un qui était parti en voyage et l'ignorance que c'était par bateau...) où des interprétants construisent des charges sémantiques pour *panier* et *arriver* (« corbeille, récipient » « parvenir à destination ») différentes de celles, plus restreintes et proches de l'étymologie, que le locuteur avait en tête quand il employait ces mots.

Est-il opportun de parler de néologie dans ces cas où personne ne crée rien, personne ne se rend compte de rien et où aucun effet (stylistique) n'est produit ? Nous pensons que non. Il nous semble en effet préférable de distinguer deux situations et de réserver les mots *néologie* et *néologisme* pour des créations discrètes (et pas insensibles) et perçues par au moins un des participants de l'échange langagier. Dans la néologie, il y a un changement brutal, le plus souvent volontaire ou du moins conscient. Ce sont des « transgressions » perçues au moment même, avec la recherche et/ou la production d'un effet : inadéquation assumée de l'emploi d'une unité lexicale, avec un emploi figuré (métaphore, métonymie...).

Ce développement ne vise pas à nier l'existence, incontestable, de la néologie sémantique. Bien au contraire. Il a pour objectif de mieux préciser ce concept afin de ne pas en faire relever des évolutions historiques de sens où elle n'a rien à faire, car cet emploi large en dilue le sens et en diminue la valeur opératoire en linguistique. Si les évolutions de sens sont imperceptibles et sans effet au moment où elles se passent, les néologismes sémantiques sont au contraire repérables et repérés, demandent un surcroît de travail interprétatif (le signifié conventionnel ne convenant pas, il faut voir comment l'adapter) et produisent des effets stylistiques variables. Et là l'explication par tropes est tout à fait valide et pertinente.

On repère l'emploi, forcé et souvent humoristique, pour des humains de mots réservés à des inanimés (le candidat a été *formaté* pour le poste) ou inversement (une voiture *incontinent* « qui perd de l'huile »). Des métaphores peuvent jouer à l'intérieur d'un même ensemble, comme celui des objets manufacturés, mais avec des changements de domaine : la *chaussette* en physique nucléaire a quelques ressemblances avec la pièce de vêtement qui enveloppe le pied, mais ne se confond pas avec elle. L'intolérance et l'intransigeance de certaines personnes ou groupes se traduisent par l'utilisation de noms étrangers de fonction religieuse ou de groupes politiques qui ont incarné ces traits : c'est un *ayatollah*, ou les *khmers* verts (« écologistes intransigeants et jusqu'au-boutistes »). Des métaphores filées sont repérables dans les domaines spécialisés, comme les termes médicaux dans l'informatique (infection, virus, etc.) comme l'a montré John Humbley (2006). Notons que certains néologismes sémantiques franchissent les barrières des langues et des pays : la *souris* d'ordinateur vient du *mouse* anglais. Un cas particulier de la métaphore est l'antonomase

comme dans un *poulidor de* pour quelqu'un qui arrive toujours second sans jamais réussir à prendre la première place. Plus récemment des élèves issus de l'émigration et vivant dans des banlieues défavorisées ont nommé les professeurs qui partagent leur origine *bounty*, du nom de la confiserie, noire à l'extérieur mais blanche à l'intérieur.

Si la métaphore est très fréquente, on trouve d'autres figures dans la néologie sémantique. L'emploi de *respectueuse* pour dénommer une prostituée, dans les années d'après guerre, d'après le titre de la pièce de Sartre *La P. respectueuse*, était un euphémisme (vrai, ou feint le plus souvent). On relève aussi des métonymies, comme dans les *sacs à dos*, dénommant les touristes impécunieux qui les portent et qui ne font pas tourner les industries du tourisme, etc.

La distinction entre deux ordres de fait, l'évolution du sens des mots et la néologie sémantique, n'a été ici qu'esquissée et mériterait des développements plus amples. On ne l'a mentionnée que pour montrer la nécessité de délimiter plus clairement et scientifiquement la néologie sémantique.

Conclusion

Pour qu'elle soit un outil d'analyse pertinent, la néologie sémantique a en effet intérêt à être bien définie et à ne pas amalgamer, comme c'est le cas actuellement, des faits linguistiques hétérogènes. Ceux qui, étant d'un autre ordre, comme l'homonymie et l'évolution des sens, lui sont étrangers ne peuvent être traités avec elle. Mais les frontières que nous avons tracées ici entre la néologie sémantique d'une part et, d'autre part, la néologie homonymique et les évolutions de sens non néologiques, ne sont pas complètement imperméables. Par démotivation, éloignement de sens, des acceptions polysémiques peuvent s'autonomiser et devenir homonymes. Inversement l'étymologie dite populaire rapproche des mots étymologiquement étrangers l'un à l'autre. Il est nécessaire de faire la distinction entre l'histoire des mots, leur évolution de sens et les néologismes sémantiques qui s'installent d'une part, et, d'autre part, la perception synchronique des membres de la communauté linguistique. Ainsi malgré une étymologie commune Igor Mel'cuk *et alii* (1995 : 161) distinguent-ils synchroniquement deux vocables *pied*, dont un, le premier, comporte deux lexies. Le second, le *pied* métrique¹¹ est un homonyme de *pied*, partie du corps, et le *pied*, base d'une montagne, est une lexie apparentée à *pied* partie du corps¹².

Indications bibliographiques

ARRIVÉ Michel, 2005, *Verbes sages, verbes fous*, Limoges, Lambert-Lucas.

ARRIVÉ Michel, 2009, « Un néologisme pris sur le vif : la 'bravitude' », *Neologica* 3, Classiques Garnier, p. 67-77, à paraître.

BRÉAL Michel, [1897], *Essai de sémantique*, Paris, Hachette, rééd. 2005, Limoges, Lambert Lucas.

CORBIN Danielle, 1987, *Morphologie dérivationnelle et structuration du lexique*, 2 vol., Tübingen, Max Niemeyer Verlag.

¹¹ La poésie antique était fondée sur des pieds, groupements de syllabes longues et/ou brèves, avec une syllabe accentuée, sur l'émission de laquelle on pouvait frapper du pied pour marquer le rythme.

¹² Dans ce système et sa terminologie, chaque lexie est par définition monosémique et il n'y a pas de polysémie. Ce qui en relèverait ailleurs est analysé comme l'existence de plusieurs lexies regroupées sous un vocable unique. Et les cas d'homonymie synchronique sont traités par l'existence de plusieurs vocables.

- CORBIN Danielle, 1990, « Homonymie structurelle et définition des mots construits, vers un dictionnaire dérivationnel », in Chaurand Jacques et Mazière Francine, *La définition*, CELEX, Larousse, 1990, p. 175-192.
- DARMESTETER Arsène, [1897] 1950, *La vie des mots étudiée dans leurs significations*, Paris, Delagrave.
- HATZFELD et DARMESTETER, 1890-1900, *Dictionnaire général*, Paris, Delagrave.
- HUMBLEY John, 2006, « Metaphor and secondary term formation », *Cahiers du CIEL 2000-2003*, La métaphore, Du discours général aux discours spécialisés, Presses de l'Université Paris 7, p. 199-212, consultable sur <http://www.eila.univ-paris-diderot.fr/recherche/clillac/ciel/cahiers/2000-2003>
- MARTIN Robert, *Pour une logique du sens*, [1983] 1993, coll. Linguistique nouvelle, PUF.
- MEILLET Antoine, [1921] 1982, « Comment les mots changent de sens », *L'année sociologique* 1905/1906, repris dans *Linguistique historique et linguistique générale*, Paris, Champion.
- MEL'CUK Igor, André CLAS et Alain POLGUÈRE, 1995, *Introduction à la lexicologie explicative et combinatoire*, coll. Champs linguistiques, Duculot, AUPELF-UREF.
- NYCKEES Vincent, 1998, *La sémantique*, Belin.
- PRUVOST Jean et SABLAYROLLES Jean-François, [2003] 2012, *Les néologismes*, Que-sais-je ?, PUF.
- RASTIER François et VALETTE Mathieu, 2009, « De la polysémie à la néosémie », *Le Français moderne* n°1, p. 97-116.
- SABLAYROLLES Jean-François, 2000a, *La néologie en français contemporain* “ examen du concept et analyse de productions néologiques récentes ”, coll. Lexica Mots et Dictionnaires, Paris, Champion.
- SABLAYROLLES Jean-François, 2000b, « Lexique et processus », *Les Cahiers de lexicologie*, n°77, p. 5-26.